

Mise en consultation de l'Ordonnance sur la carte d'assuré:
résumé de la prise de position* de la FMH

Le projet du Conseil fédéral n'est pas mûr

La FMH est fondamentalement favorable à l'introduction d'une carte d'assuré. Toutefois, le projet présenté et mis en consultation par le Conseil fédéral manque totalement de maturité. Il demande impérativement à être revu et adapté.

Il n'est pas du tout certain que les objectifs déclarés du Conseil fédéral – efficacité de l'administration, qualité et sécurité, responsabilité accrue des assurés – puissent être atteints avec la carte d'assuré telle que l'envisage le projet actuel.

La protection des patients et de leurs droits est précisément l'un des points à garantir, tout particulièrement en ce qui concerne les données électroniques personnelles. Ainsi, à titre d'exemple, le simple fait qu'un patient consulte un médecin (peu importe de quelle spécialité) est en soi soumis au secret professionnel et une information de ce type ne saurait être rendue automatiquement accessible aux assureurs.

Il n'est pas judicieux non plus qu'une carte d'assuré contienne des données médicales: vu l'aspect facultatif de tels enregistrements, personne ne saurait si ces données sont exactes et

complètes. On donnerait ainsi au patient un faux sentiment de sécurité, ce qui pourrait être dangereux.

Le projet dit viser une simplification des processus administratifs et entend éviter toute dépense ou coût supplémentaire. Or, dans l'état actuel des choses, il s'avère que les médecins auraient à supporter des frais additionnels pouvant atteindre, selon les estimations faites, 25 000 francs par année et cabinet médical. A cela s'ajoutent des problèmes de praticabilité inacceptables, car les modalités prévues ne sont tout simplement pas compatibles avec l'exploitation normale d'un cabinet de médecin.

En bref: l'ordonnance proposée n'est pas du tout mûre. Une halte s'impose donc de toute urgence, en vue de procéder aux vérifications et corrections nécessaires.

* La FMH a publié cette prise de position le 26 octobre 2006 sous forme d'un communiqué de presse.